



Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité

✉ 14, rue du Pont Neuf
38980 Viriville
☎ 04-74-54-12-12
Fax 04-74-54-12-12
📧 letacotbmv@wanadoo.fr

Contact : **Fabien AVIGNON**

Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité

Chemin de fer reliant, de 1910 à 1936, Lyon à Saint-Marcellin *via* Viriville, le Tacot donne aujourd'hui son nom à l'association. Créé en 1995, le Tacot Bièvre Valloire devient association loi 1901 en juillet 2002. 4 salariés composent son personnel. Environ 200 personnes sont accueillies par an.

Viriville, dans l'Isère

Dans la région Rhône-Alpes, Viriville est entourée de 5 cantons, d'une population totale de 59 000 habitants. Aujourd'hui, il faut gérer l'arrivée de nouveaux venus mais les infrastructures ne sont pas adaptées à l'augmentation de la population. L'environnement est plutôt rural. Agriculture, emplois saisonniers et activités administratives constituent les secteurs d'activités les plus dynamiques. Les transports en commun existent, notamment Trans'Isère, mais ils ne desservent pas certains endroits plus difficiles d'accès et leurs horaires, malgré quelques aménagements, restent inadaptés aux besoins.

Centrale d'informations, location cyclomoteurs, transport à la demande

Des constats des travailleurs sociaux ont entraîné la mise en place d'actions mobilité. Tout d'abord, ils ont observé un problème de transport des allocataires du RMI pour accéder aux lieux de formation, mais aussi des difficultés dans les parcours de qualification et d'accès à l'emploi. Les élus s'emparent du sujet et des actions sont mises en place au niveau des transports afin d'augmenter l'utilisation des services : centrale d'informations, location de mobylettes, transport à la demande. L'action est alors portée par un organisme de formation, la Maison de la promotion sociale. La mission locale est la structure support. Outil d'insertion sociale et professionnelle, la mobilité permet le maintien dans l'emploi. « *Comblent les trous*

de desserte en transports en commun sur le territoire », agir en complémentarité est le but. Franchir le premier pas vers l'insertion tout en recherchant l'autonomie des personnes à long terme.

En 1995, ouvre l'atelier transport et la centrale d'informations, accessible à tout public. Elle fournit des informations sur les services de Trans'Isère : lignes, horaires, tarifs... En mai-juin 1996, débute la location de cyclomoteurs. Fin 1996, un service de transport à la demande est mis en place. En 1997, une véritable montée en charge s'opère, avec 30 personnes transportées par semaine. Actuellement, 30 personnes sont transportées par jour. La réparation des véhicules est centralisée chez un garagiste de Beaurepaire. Des prescripteurs sociaux, partenaires du Tacot, évaluent les besoins des personnes. La recherche d'un emploi, la formation ou toute autre démarche donnent accès aux actions mobilité. Un accompagnement des personnes permet un contrôle. Fixé au cas par cas, une rencontre a lieu toutes les semaines ou toutes les deux semaines. Une période d'essai a lieu. Cela permet un travail avec l'utilisateur sur l'autonomie. Un travail des personnes accueillies avec une conseillère en économie sociale et familiale par rapport à la gestion du budget est entrepris, ainsi qu'avec les prescripteurs. L'objectif global est de parvenir à l'autonomie des personnes en deux à trois mois.

Transport à la demande

Véhicule : mini-bus de 8 places

Tarif : 1,20 € / tranche de 12km.

Horaires : service du lundi au vendredi 6h-19h

Durée de location : 1 mois renouvelable.

Location de vélos

Nombre de vélos : 10 VTT (5 hommes / 5 femmes)

Tarif : selon les revenus. Entre 1,50 € et 5 € / jour ; entre 5 € et 20 € / semaine ; entre 15 € et 60 € / mois.

Caution : 75 €

Location de cyclomoteurs

Nombre de cyclomoteurs : 59

Au début : 19 + 2 dons de la Poste servant aux bénéficiaires du RMI + 17 cyclomoteurs émanant de subventions du conseil régional Rhône-Alpes. Le premier budget d'investissement sert au renouvellement du parc, en rupture de stocks. 40 cyclomoteurs sont achetés, répartis équitablement entre les jeunes de la mission locale et les bénéficiaires du RMI. Pas de vente des cyclomoteurs, car ce sont des véhicules vieillissant, devenant non utilisables.

Tarif : selon les revenus. Entre 2,35 € et 7,65 € / jour ; entre 7,65 € et 30,50 € / semaine ; entre 20,90 € et 91,50 € / mois.

Caution : 150 €

Durée de la location : limitée à 6 mois maximum pour un CDD, un an pour l'apprentissage du cyclomoteur.

Points relais : sur les 5 cantons

Secteur géographique : 5 cantons : Beaurepaire, la Côte Saint-André, Le Grand Lemps, Saint-Etienne de Saint Geoirs, Roybon. Sur le territoire : 70 communes Bièvre Valloire

Expérimentation du covoiturage: se solde par un échec ; les mentalités, le territoire ne s'y prêtent pas. Pas de réponse aux demandes.

Concurrence et financement

Les transporteurs locaux ont vu en l'association une concurrence. Réunions et fonctionnement à long terme ont pu prouver la complémentarité des services. Il a été proposé aux transporteurs locaux d'organiser eux-même ce service s'ils le souhaitent. Une personne représentante du syndicat des transports Nord-Isère, ayant un service taxis, fait même partie du bureau de l'association. Les subventions de la région, du département, représentent 90% du budget. La décentralisation du Conseil Général implique un transfert de charges. Le coût n'est pas plus élevé pour eux, mais l'association en pâtit. Les transports ne sont pas une priorité.

Des portes ouvertes avec la mobilité

Les actions sont positives. Désormais il est possible à certaines personnes de répondre aux offres de formation proposées par la mission locale et les organismes de formation. La mobilité n'est plus fatalement un frein. C'est une aide dans le parcours de formation, d'accès à l'emploi. L'association a le soutien des élus, car elle répond à un besoin réel. Il est dommage qu'elle ne puisse pas répondre à toutes les demandes.

Une cohérence entre structures permet aussi un meilleur suivi des personnes : plateforme quotidienne avec les personnes en CIVIS, élaboration de projets de vie par la mission locale et trois ANPE réunies en une seule structure... Afin de préserver la qualité des actions, un renouvellement du parc de véhicules et un changement de mini-bus sont prévus. Une location-vente des cyclomoteurs (véhicules anciens roulant encore) pour des contrats d'apprentissage est un autre projet de plus ou moins long terme. Enfin, un Observatoire de réflexion sur la problématique des transports est en place.

Un travail en lien avec les transporteurs et les syndicats des transports a lieu. L'association est vraiment sollicitée suite à une communication au niveau national. Elle reste ouverte à toute autre sollicitation. Trente ans de réflexion quant à la problématique des transports permettent d'apporter une expérience à transmettre.

Des conseils...

Il est très important d'inclure la notion de politique, des élus, de prendre en compte leur volonté. S'ils ne sont pas d'accord, les financements ne seront pas attribués. « Le nerf de la

guerre, c'est les finances ». Il faut aussi inclure dans le projet l'administration (Caf, Assedic...), les éducateurs, les centres sociaux, les structures privées... Il est important de se rapprocher des services des conseils généraux... Bien communiquer auprès des transporteurs locaux, leur faire comprendre que ce n'est pas de la concurrence mais de la complémentarité, les inclure dans le projet.